

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
JEUDI 26 JUIN 2025**

**Présents**

Mme PONCHAUX - M. BOSSU – Mme JACQMIN - MM DESPREZ – RINGARD -  
Mme MALBRANQUE – MM BONAMY - VANWORMHOUDT- FLAMENT – BAYLE –  
Mme LEDEE – MM LENSINK - AVINEE - Mme VLAMYNCK **14 présents**

Mme HERDHUIN, Directrice Générale des Services

**Absents avec pouvoir**

M. CATTEZ donne pouvoir à M. DESPREZ  
M. BAR donne pouvoir à M. BOSSU  
Mme STANIEWSKI donne pouvoir à Mme PONCHAUX  
Mme TYTGAT donne pouvoir à M. BONAMY  
Mme BILLIAU donne pouvoir à Mme JACQMIN  
Mme LEROY donne pouvoir à M. AVINEE  
M. GALERA donne pouvoir à Mme VLAMYNCK  
Mme MAZINGHIEN donne pouvoir à M. RINGARD **8 voix**

**Absent**

M. BACQUET

Avant d'ouvrir la séance et de procéder à l'appel, Mme le Maire souhaite la bienvenue au Conseil Municipal dans cette nouvelle salle, plus grande et plus conviviale que la précédente.

**DESIGNATION D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE**

Mm JACQMIN est désignée secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 avril 2025 est soumis au vote.

M. AVINEE fait remarquer que la note sur les carrières souhaitée par Mme VLAMYNCK au sujet de la révision du Plan Local d'Urbanisme n'a pas été jointe au compte rendu.

Mme le Maire lui répond qu'elle a bien été jointe à la délibération et qu'elle fera parvenir par mail la délibération complète (avec l'annexe) à Mme VLAMYNCK et M. AVINEE.

Le compte rendu de la séance précédente est voté à l'unanimité.

M. BAYLE arrivé à 18H06.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de sa délégation de compétences, elle a lancé le marché d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la rénovation du groupe scolaire. Le dépôt des candidatures est en cours jusqu'au 30 juin à midi.

Mme le Maire donne ensuite la parole à M. BOSSU, adjoint aux finances, pour la présentation de la partie financière.

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

M. BOSSU présente les propositions de la commission finances concernant l'octroi des subventions pour l'année 2025.

M. BAYLE s'interroge sur les calculs qui ne lui semblent pas corrects, notamment en ce qui concerne la part versée au titre des adhérents non emmerinois.

M. BOSSU précise que, pour avantager les emmerinois, la part de la subvention versée au titre des non emmerinois est plafonnée à 30 % du nombre d'emmerinois.

Toutefois, il y a une erreur dans le tableau qui est présenté. Il est proposé de refaire les calculs et de les représenter en fin de séance.

### **TARIFS 2024/2025**

#### **Ecole de musique**

La commission finances propose de ne pas augmenter les tarifs de l'école de musique pour l'année scolaire 2025/2026.

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité.

Il n'est pas amené à délibérer et les tarifs en vigueur continueront à s'appliquer jusqu'à une éventuelle modification.

#### **Restauration scolaire**

La commission finances propose de ne pas augmenter les tarifs actuellement en vigueur.

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité.

Les tarifs de la restauration seront repris, à l'identique, dans la délibération suivante qui porte sur les activités péri et extra scolaires

#### **Activités péri et extra scolaires**

La Caisse d'Allocations Familiales, lors d'un contrôle, nous a rappelé les obligations réglementaires inhérentes à l'adhésion au dispositif «Loisirs Equitables Accessibles (L.E.A.) » qui concernent les trois premières tranches de tarifs (définies selon le quotient familial).

En vertu des plafonds imposés par ce dispositif, il est proposé au Conseil Municipal de revoir la tarification qui sera appliquée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 de la manière suivante :

## ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

### Mise en œuvre du dispositif LEA (Accès aux Loisirs Equitables pour tous)

#### ACCUEIL PÉRISCOLAIRE MATIN (de 7 H 00 à 8 H 20)

TARIFS	EMMERINOIS	EXTÉRIEURS*
A	0.30 €	0.30 €
B	0.60 €	0.60 €
C	0.80 €	0.80 €
D	1.65 €	2 €
E	2.20 €	2.65 €
F	2.75 €	3.30 €

#### ACCUEIL PÉRISCOLAIRE SOIR incluant le goûter

TARIFS	EMMERINOIS		EXTÉRIEURS*	
	de 16 H 30 à 18 H 00	de 16 H 30 à 19 H 00	de 16 H 30 à 18 H 00	de 16 H 30 à 19 H 00
A	0.35 €	0.60 €	0.35 €	0.60 €
B	0.65 €	1.10 €	0.65 €	1.10 €
C	0.90 €	1.50 €	0.90 €	1.50 €
D	2.20 €	3.30 €	2.65 €	3.95 €
E	2.75 €	3.85 €	3.30 €	4.60 €
F	3.30 €	4.40 €	3.95 €	5.30 €

#### MERCREDIS RÉCRÉATIFS AVEC ACCUEIL PÉRICENTRE ET RESTAURATION LE MIDI

##### Mise en œuvre de la cantine à 1 €

TARIFS	EMMERINOIS						
	8H à 9 H	9H à 12H	12 H à 14 H			14H à 17H	17 H à 18 H
			Repas	Animation	Total		
A	0.25 €	0.75 €	1 €	0.35 €	1.35 €	0.75 €	0.25 €
B	0.45 €	1.35 €	1 €	0.65 €	1.65 €	1.35 €	0.45 €
C	0.60 €	1.80 €	1 €	0.90 €	1.90 €	1.80 €	0.60 €
D	1.65 €	3.30 €	3.60 €	0.90 €	4.50 €	3.30 €	1.65 €
E	2.20 €	5.50 €	3.60 €	0.90 €	4.50 €	5.50 €	2.20 €
F	2.75 €	6.60 €	4.10 €	0.90 €	5 €	6.60 €	2.75 €

TARIFS	EXTERIEURS*						
	8H à 9 H	9H à 12H	12 H à 14 H			14H à 17H	17 H à 18 H
			Repas	Animation	Total		
A	0.25 €	0.75 €	1 €	0.35 €	1.35 €	0.75 €	0.25 €
B	0.45 €	1.35 €	1 €	0.65 €	1.65 €	1.35 €	0.45 €
C	0.60 €	1.80€	1 €	0.90 €	1.90 €	1.80€	0.60 €
D	2 €	3.95 €	4.25 €	0.90 €	5.15 €	3.95 €	2 €
E	2.65 €	6.60 €	4.25 €	0.90 €	5.15 €	6.60 €	2.65 €
F	3.30 €	7.90 €	4.95 €	0.90 €	5.85 €	7.90 €	3.30 €

### ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES

#### ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (A.L.S.H.) TARIFS JOURNALIERS (de 9H à 17H)

TARIFS	EMMERINOIS			EXTÉRIEURS*		
	TARIFS REPAS	ALSH	TOTAL	TARIFS REPAS	ALSH	TOTAL
A	1 €	1.75 €	2.75 €	1 €	1€75	2.75 €
B	1 €	3.05 €	4.05 €	1 €	3.05 €	4.05 €
C	1 €	4.05 €	5.05 €	1 €	4.05 €	5.05 €
D	3.60 €	6.50 €	10.10 €	4.25 €	7.90 €	12.15 €
E	3.60 €	10.90 €	14.50 €	4.25 €	13.20 €	17.45 €
F	4.10 €	13.25 €	17.25 €	4.95 €	15.80 €	20.75 €

Pour les séjours en camping s'ajoute un supplément journalier :

Emmerinois : 17.25 €    Extérieurs\* : 20.75 €

#### ACCUEIL PÉRICENTRE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

TARIFS	EMMERINOIS		EXTÉRIEURS*	
	de 8 H à 9 H	de 17 H à 18 H	de 8 H à 9 H	de 17 H à 18 H
A	0.25 €	0.25 €	0.25 €	0.25 €
B	0.45 €	0.45 €	0.45 €	0.45 €
C	0.60 €	0.60 €	0.60 €	0.60 €
D	1.65 €	1.65 €	2 €	2 €
E	2.20 €	2.20 €	2.65 €	2.65 €
F	2.75 €	2.75 €	3.30 €	3.30 €

\*extérieurs : + 20 % hors dispositifs LEA et cantine à 1€.

**Délibération 2025/28 adoptée à l'unanimité**

### **Vide grenier**

La commission finances propose de ne pas augmenter le prix des emplacements du vide grenier fixé à 5€.

### **CAUTION POUR LE PRET AUX ASSOCIATIONS DE LA CONSOLE LUMIERE**

Par délibération 2024/36 en date du 16 décembre 2024, le Conseil Municipal a fixé les tarifs des locations des salles municipales comprenant le montant de la caution à déposer par les associations pour la mise à disposition de la sono portative.

Il est aujourd'hui proposé de rajouter à ce tarif le montant de la caution à déposer par les associations pour la mise à disposition de la console lumières de l'espace Etoile Bernard André.

La commission finances propose un prix de caution identique à celui de la sono, à savoir 220 €.

### **Délibération 2025/29 adoptée à l'unanimité.**

Mme le Maire donne ensuite la parole à Mme HERDHUIN, Directrice Générale des Services pour le point suivant.

### **AUGMENTATION DU NOMBRE DE CONTRATS D'ENGAGEMENT EDUCATIF (C.E.E.) POUR L'ALSH ETE**

Par délibération 2023/17 en date du 30 mars 2021 le Conseil Municipal a adopté le principe de recrutement de Contrats d'Engagement Educatif (C.E.E.) pour le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) organisé durant les vacances scolaires.

Par délibération 2024/26 en date du 17 juin 2024, le nombre d'animateurs a été augmenté à 30 pour les vacances d'été 2024. Le nombre d'animateurs pour les petites vacances est resté, quant à lui, identique (15 animateurs).

Compte tenu des effectifs prévus pour cet été et de notre souhait de pouvoir valider le maximum de stages pratiques BAFA (en doublant les recrutements des animateurs non diplômés sur une période de 2 semaines), il est aujourd'hui, au Conseil Municipal d'augmenter le nombre de C.E.E. pour les fonctions d'animateurs à temps complet, à raison de :

- 40 emplois pour l'organisation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) été
- Et de laisser à 15 le nombre de recrutements pour l'organisation de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) organisé pendant les petites vacances scolaires

Pour répondre à M. BAYLE, Mme HERDHUIN précise que le fait de doubler les effectifs en diminuant les périodes de recrutement n'a aucune incidence financière.

### **Délibération 2025/30 adoptée à l'unanimité**

## **PROJET DE CRÉATION DU PÉRIMÈTRE ET DU PROGRAMME D'ACTIONS DE PROTECTION DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS ET PÉRI URBAINS (P.E.A.N.P.)**

Mme le Maire rappelle que le périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Péri-urbains (PEANP) est un outil permettant de préserver les espaces agricoles et naturels sur le long terme, tout en accompagnant les agriculteurs volontaires vers des pratiques agricoles vertueuses, protectrices de la ressource en eau grâce à un plan d'actions, composé de 38 actions, dont 10 identifiées comme prioritaires par le Comité Décisionnel et de Suivi.

Son périmètre est défini à l'échelle parcellaire, uniquement sur les zones A et N du PLU en vigueur, sécurisant ainsi sur le long terme leur vocation agricole et naturelle puisque seul un décret interministériel permet une réduction de périmètre.

Le droit de préemption, inhérent au périmètre, sera ainsi encadré.

À titre principal, l'acquisition foncière par voie de préemption au titre du PEANP ne sera pas actionnée lorsque l'exploitant en place acquiert des biens auprès de son bailleur en vue de pérenniser son activité agricole dans le secteur. Dans les autres cas, il pourra ne l'être qu'afin de garantir la compatibilité des usages futurs des biens conformément au plan d'actions du PEANP.

Sur le territoire de notre commune, le projet prévoit :

- La délimitation parcellaire du zonage A et N communal inclus dans le PEANP
- L'accompagnement des agriculteurs volontaires à travers le plan d'actions
- L'activation d'un droit de préemption encadré

Durant 2 ans des ateliers se sont tenus avec les agriculteurs autour de 3 thèmes liés à notre particularité de commune Gardienne de l'Eau :

- La préservation de la nature
- L'investissement autour du cycle de l'eau. Nous devons garder des terres agricoles pour augmenter la capacité d'infiltration à la nappe.
- Le développement d'une agriculture d'excellence

Les avis des agriculteurs ont été recueillis, entendus et ils sont tous favorable au PEANP.

Mme VLAMYNK fait remarquer que la commune de Santes n'a pas validé ce projet.

Mme le Maire répond que chaque commune a ses spécificités. A Santes c'est la zone portuaire qui pose problème. A Emmerin les agriculteurs sont favorables à ce PEANP qui leur offrira, grâce au droit de préemption accru exercé par la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) et la Chambre d'Agriculture, la protection de leur profession et la certitude de pouvoir cultiver dans de bonnes conditions,

Mme le Maire estime qu'à ce stade de consultation des communes, il appartient au Conseil Municipal de protéger les agriculteurs et de porter leur parole.

Pour répondre aux craintes exprimées par M. VLAMYNCK au sujet de restrictions supplémentaires imposées aux agriculteurs, Mme le Maire précise que notre position de commune Gardienne de l'Eau engendre naturellement des contraintes. Les agriculteurs sont déjà très vigilants au respect de la qualité écologique de leur culture.

Mme VLAMYNCK a l'impression que la MEL sollicite l'avis de la commune sans en tenir toujours compte (exemple pour la Liaison Intercommunale Nord-Ouest (LINO) qui a été mise en œuvre au détriment de la nature).

Mme le Maire lui répond qu'en application des articles R113-20 et R113-25 du code de l'urbanisme, le projet de création du périmètre ainsi que le projet de programme d'action du PEANP doivent être notifiés aux communes concernées.

À l'issue de la consultation des communes et des autres personnes publiques associées, le projet sera ensuite soumis à une enquête publique.

Elle ajoute que la mise en place de PEANP se fait à l'échelon national. La volonté est de protéger sans sanctuariser. La vie économique doit continuer mais en préservant, au maximum, la nature.

M. AVINEE ajoute que selon lui les principes sont vertueux mais parfois oubliés au profit de projets politiques et économiques tels que la LINO qui coupe les champs.

M. VANWORMHOUDT fait remarquer que le projet de la LINO s'est mis en place avec l'accord des élus de l'époque. Il ajoute que grâce à une forte mobilisation, le projet de mise en œuvre de l'A24 a été abandonné.

Mme la Maire ajoute que chaque Maire a ses obligations liées à un contexte particulier.

M. BAYLE ajoute que les élus doivent être les premiers pour préserver le territoire de leur commune.

Au regard du projet présenté et des discussions en séance le Conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de création du périmètre ainsi que sur le projet de programme d'actions du PEANP. Cet avis sera porté à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique.

#### **Délibération 2025/31 adoptée à la majorité**

4 abstentions : Mmes JACQMIN et VLAMYNCK – MM BAYLE et GALERA

2 contre : Mme LEROY et M. AVINEE

#### **CONSTITUTION DE LA LISTE PRÉPARATOIRE DES JURÉS DE LA COUR D'ASSISES POUR L'ANNÉE 2026**

Il est ensuite procédé par tirage au sort, à partir de la liste électorale, aux personnes constituant la liste préparatoire des jurés d'assises 2026. Sont tiré au sort :

- |                       |                               |
|-----------------------|-------------------------------|
| - M. SANNIER Julien   | - M. NYANGWILEE Roland        |
| - M. MEAUX Gauthier   | - Mme HEMERY DEDYCKER Yveline |
| - M. DEMESTRE Ricardo | - Mme JAY Céline              |

#### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (suite)**

Lés calculs ayant été refaits, il est procédé au vote.

Mme le Maire rappelle qu'en application de l'article L 2131 – 11 du C.G.C.T. les élus ayant un lien avec les associations, c'est-à-dire adhérent ou ayant un membre familial proche qui adhère aux associations concernées, ne peuvent participer au vote.

### Associations sportives

ASSOCIATIONS	MONTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	NE PARTICIPENT PAS AU VOTE
FOOTBALL-CLUB EMMERINOIS	927 €	20	0	1 M. BAYLE	1 Mme BILLAU
CLUB EMMERINOIS DE TENNIS	3 832 €	19	0	0	3 BILLAU TYTGAT RINGARD
JUDO CLUB EMMERIN	1 511 €	22	0	0	0
A.G.E.	1 675 €	22	0	0	0
BADMINTON	647 €	21	0	0	1 BAR
U.S.E. (BASKET)	901 €	21	0	0	1 TYTGAT
ASSOCIATION SPORT POUR TOUS	637 €	20	0	0	2 DESPREZ - CATTEZ
ANIM'NORD	637 €	21	0	0	1 BILLAU
RIO GRANDE 59	300 €	22	0	0	0
<b>TOTAL</b>				<b>11 121 €</b>	

### Associations non sportives

ASSOCIATIONS	MONTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	NE PARTICIPENT PAS AU VOTE
U.N.C. / A.F.N.	300 €	22	0	0	0
CLUB PAUSE DETENTE EVASION	354 €	22	0	0	0
ASSOCIATIONS DES PARENTS D'ÉLÈVES	465 €	21	0	0	1 BILLAU
AMICALE DU PERSONNEL	300 €	22	0	0	0
LES YEUX OUVERTS	300 €	22	0	0	0
EMMERIN COUTURE	300 €	22	0	0	0
CHŒUR "LES CANTERAINÈS"	2.000 €	17	0	0	5 JACQMIN - LEDEE VANWORHMOUDT AVINEE - RINGARD
ACT' R HAPPY	1 080 €	22	0	0	0
HARMONIE MUNICIPALE LA NOUVELLE CONCORDE :	1 080 €	20	0	0	2 VANWORHMOUDT RINGARD
<b>TOTAL</b>				<b>6 179 €</b>	

<b>TOTAL SUBVENTIONS ALLOUEES</b>	<b>17 300 €</b>
-----------------------------------	-----------------

Délibération 2025/32 adoptée à l'unanimité

## INFORMATIONS DIVERSES

- Inauguration de la mairie le mardi 1<sup>er</sup> juillet à 18H
- Voyage des aînés le mardi 1<sup>er</sup> juillet
- Atelier participatif le mercredi 2 juillet à 17H animé par la commission extra municipale  
Création de masques dans le cadre de Lille 3000 pour la karnavalcade du 21 septembre prochain
- Lancer de casquettes par les élèves du groupe scolaire Simons le vendredi 4 juillet
- Forum des associations le 6 septembre
- Nettoyons la nature le 6 septembre
- La réfection du court extérieur de tennis est lancée
- La réfection des espaces humides à côté du terrain de foot est en cours

## QUESTIONS DIVERSES

M. AVINEE demande où en est la procédure pour retrouver l'accès de la ruelle de la rue des fusillés.

Mme le Maire lui répond que le dossier est toujours à l'étude chez les avocats respectifs.

M. AVINEE informe ensuite qu'une demande de l'association Patrimoine Nature a été faite en préfecture pour que l'ancien estaminet (restaurant actuel) intègre l'inventaire des monuments historiques. Il demande quel est l'avis de la commune à ce sujet.

Mme le Maire lui répond que ce bâtiment appartient au CCAS (et pas à la commune), qu'un avis avait déjà été donné en 1997 et que ce bâtiment est déjà inscrit à l'Inventaire du Patrimoine Architectural urbain et Paysager (IPAP).

L'avis de la commune sera sollicité après l'avis émis par la Préfecture. On verra donc en temps opportun.

Mme le Maire précise qu'elle en a discuté avec les services de la Préfecture.

Mme le Maire lève la séance à 19H30

Le Maire,  
Danièle PONCHAUX



La secrétaire,  
Anne-Marie JACQMIN

